

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centims par ligne.
Deuxième insertion, etc. 3 centims par ligne.
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désireront s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de leurs instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal. MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal ; M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

A. Méd. Marsin édit. L'Assomption

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN.

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Reprise en France de l'exécution des décrets du 29 mars, concernant l'expulsion des religieux ; après les Jésuites, qui ont été les premières victimes, à la seconde exécution des décrets est venu le tour des Carmes, des Trappistes, des Dominicains, des Pères Rédemptoristes, des Maristes, des Franciscains ; pour accomplir cette ignoble besogne la police était insuffisante et en quelques endroits il a fallu avoir recours à l'armée ; en même temps que les religieux subissaient cette persécution, à Paris même les amnisties portaient en triomphe la fameuse Louise-Michel qui avait participé à la Commune et que l'on désignait sous le nom de pétroleuse ; à Amiens on a défendu une procession au cimetière, qui devait être présidée par Mgr Gilbert, le Jour des Morts ; même quelques jours après, dans ce même cimetière, les persécuteurs de la religion se sont livrés à la plus odieuse profanation en y enlevant le Christ. — Les protestants d'Angleterre ont envoyé à Son Eminence le cardinal archevêque de Paris une protestation contre les persécutions exercées en France. — Clôture de la retraite à Ste-Anne de la Pocatière ; adresse présentée au nom des paroissiens, par Chs. F. Roy, écrivain à la Beauce. — Travaux faits à différentes stations du Chemin de fer Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et Lévis.

Causerie Agricole : Moyen d'entretenir la fertilité du sol ; des amendements.

Sujets divers : Les bestiaux pendant l'hiver. — Amélioration des races d'animaux. — Moyens les plus propres à hâter l'amélioration des animaux domestiques.

Choses et autres : Manière de préparer les volailles que l'on désire offrir au commerce. — Le blé sur nos marchés. — Amélioration des chevaux à l'Illinois. — Le commerce des animaux dans les comtés de Beauce et Dorchester. — Maxime : Agriculture et morale.

Recettes : Combustion de l'huile dans les lampes. — Manière de rétablir le lustre quand il a été enlevé des étoffes par le lavage. — L'extinction des feux de cheminée à la campagne.

REVUE DE LA SEMAINE

Le Révd Père Resthor, directeur de la retraite qui vient d'avoir lieu à Ste-Anne de la Pocatière, dans le cours de ses instructions, nous a souvent parlé de la persécution religieuse que subit actuellement la France, et il nous a souvent recommandé d'offrir nos plus ferventes prières au Cœur de Jésus, pour qu'il y ait un terme à cette persécution qui sera une page néfaste dans l'histoire de notre mère-patrie.

En effet, pour rendre compte des scènes ignobles dont se rendent coupables les ennemis de notre religion, qui de catholiques qu'ils étaient ont perdu l'esprit de foi qui les animait, ont chassé Dieu de leur cœur, il faudrait remplir plusieurs pages de notre Gazette, un volume même ne suffirait pas. D'ailleurs plutôt gémir sur l'égarement de ceux qui sont enrôlés sous la bannière franc-maçonnique que de présenter ici le détail des atrocités qui soulèverait nos cœurs d'indignation.

Disons seulement que cette odieuse persécution, dont nous espérons depuis longtemps la fin, se poursuit avec le plus grand acharnement, contre ce qu'il y a de plus sacré.

Comme nous en informe M. l'écrivain des *Annales Catholiques*, la reprise de l'exécution des décrets du 29 mars dernier, a eu lieu le 16 octobre, et s'est poursuivie le 19 et le 20. Puis il y a eu un nouveau coup d'arrêt, et l'on a cru que le gouvernement français n'agirait plus avant les décisions du tribunal des conflits. C'était une erreur. Le 29 octobre, nouvelle reprise ; et dans ce seul jour, neuf couvents ont été fermés dans sept départements de la France.

Puis nouveau temps d'arrêt le dimanche, veille de la Toussaint, le jour de la Toussaint et le jour des Morts, et nouvel accès à partir du 3 novembre, à la veille même de la session des conflits.

Le 3 et le 4 novembre, la persécution a redoublé de violence. Les exécuteurs étaient pressés ; ils voulaient

Retard apporté à la publication de la "Gazette des Campagnes."
— Le présent numéro de la Gazette des Campagnes n'est expédié que le 11 décembre quoique la Gazette soit datée du 9 décembre. Tous les jours, pendant les exercices de la Retraite, nous avons dû fermer notre atelier depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi ; ce qui explique ce retard.